

Cotisations 2018 – 2019

Les Cotisations sont appelées en une seule fois pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Cotisations établissements Part fixe par unité pédagogique RNE :

Écoles seules moins de 200 élèves 42.00€

Autres unités pédagogiques 140.00€

Part variable par élève :

Écoles seules moins de 200 élèves 0.21€

Écoles seules plus de 200 élèves 0.30€

Écoles intégrées 0.63€

Collèges 1.43€

Lycées 1.48€

Cotisations régionales

Cotisations fixées par les académies

Abonnements aux Fiches Snceel

Un abonnement automatique est délivré par unité pédagogique RNE dirigée

Un abonnement supplémentaire est fourni à partir de deux unités pédagogiques dirigées

Autres abonnements :

Autre membre 50.00€

Non adhérent 90.00€